



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE-071221-08

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

Transmission à la Préfecture le 28 DEC. 2021

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES  
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE  
COMMUNE : LA CRÈCHE

Accusé réception le 28 DEC. 2021



Acte rendu exécutoire après publication le 28 DEC. 2021

La Maire,  
Laetitia HAMOT

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

Nombre de :

- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 23
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre deux mil vingt et un.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M. L. WATIER, S. FAVRIOU, E. AUZURET, P. ROSSARD, S. GUILLON, M. PETITCOULAUD, D. BARANGER, L. MATHIEU, C. MORISSON ROSSARD, A. DOMIN, C. HERAUD, E. DELANEAU, C. CHEVAILLER, Y. BERTRAND, C. OMBRET, N. PILLET C. RENAUD, B. LEPOIVRE, S. GUITARD, S. DUPUIS et J. VARENNES

Excusés et représentés :

S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD  
Y. MAILLOU donne pouvoir à L. MATHIEU  
L. GRELAUD donne pouvoir à E. DELANEAU  
E. GUILLIOT BOZIER donne pouvoir à S. FAVRIOU

Absents :

Y TOURET  
C. GARREAU

Secrétaire de séance :

E. AUZURET

### TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES HALLES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des tarifs de location de la salle des halles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est proposé une stabilité des tarifs de location à destination des associations et des particuliers et une augmentation de 3 % de l'ensemble des tarifs pour les entreprises, comités d'entreprises,

Ce point a été examiné par la Commission vie associative, éducation populaire le 24 novembre 2021 et la Commission budget, finances et prospective le 29 novembre 2021 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de location de la salle des halles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les modalités suivantes :
- 

**Tarifs applicables aux associations de la commune, hors commune et aux particuliers :**

	Tarifs actuels	
	Prix HT	Prix TTC
Commune	45 €	54 €
Hors commune	56 €	67 €

.../...

**Tarifs applicables aux associations de la Commune organisant des manifestations avec entrées ou activités payantes :**

Gratuité:
La 1ère journée de la 1ère manifestation avec entrées ou activités payantes
Les assemblées générales et les réunions
Attention : une seule location à titre gratuit sera accordée pour l'année civile

	Tarifs actuels	
	Prix HT	Prix TTC
2ème manifestation	22 €	27 €
3ème manifestation	36 €	44 €

*Caution demandée à tout particulier, association locale ou extérieure, commune ou hors commune : 200 €*

**NB : les tarifs « associations » concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publiques**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,

Laetitia HAMOT

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES HALLES

---

Date de transmission de l'acte : 28/12/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/12/2021

---

Numéro de l'acte : DE-071221-08 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20211207-DE-071221-08-AI

---

Date de décision : 07/12/2021

Acte transmis par : Sandra PIMBERT

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers